

## **ECAB : un trouble-fête se glisse dans le BVR**

Fort des très bons résultats de l'année écoulée, l'ECAB a pu offrir à l'ensemble de ses assurés un rabais de 20% sur leur prime 2020, comme ils ont pu le constater à réception de leur facture ces jours derniers. Malheureusement, durant les opérations techniques d'établissement de la facturation réalisées par un fournisseur de l'ECAB, une erreur de codage informatique s'est glissée dans la dernière ligne du bulletin de versement (BVR).

Même si tous les assurés n'utilisent pas le scannage ou la copie de ce code de référence pour leur paiement, l'ECAB a choisi d'envoyer d'ici fin février une nouvelle facture à tous ses assurés, hormis ceux qui ont choisi le mode facture électronique (e-bill) afin de corriger rapidement cette anomalie.

Par conséquent, les bulletins de versement déjà reçus doivent être détruits. Par ailleurs, les personnes qui les auraient déjà utilisés n'ont pas à s'inquiéter, car leur paiement sera contrôlé individuellement afin de vérifier que le rabais de 20% leur soit bien attribué.

L'ECAB remercie l'ensemble de sa clientèle pour sa compréhension et reste à sa disposition pour toute demande d'aide et d'explication complémentaire au sujet de cette erreur technique indépendante de sa volonté.

La direction de l'ECAB

Granges-Paccot, le 19 février 2020

Grégoire Deiss, chef du Département Assurance, sous-directeur, se tient à disposition des médias pour toute question complémentaire : + 41 79 206 25 89